



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E6094

VALABLE JUSQU'AU 21/05/2025

ÉDITÉ LE 26/08/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1974

Forme juridique : SARL

Capital : 24 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUCH

Siret : 300 773 678 00036

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0076555

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 20754515104

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 20754515104

Situation fiscale et sociale : A jour au 29/12/2023

Raison sociale : CARRERE & FILS

137 CHEMIN DE LA HILLAIRE
32130 SAMATAN

Téléphone : 05 62 62 31 62

Portable :

Site Internet : carrere32.com

E-mail : carrere32130@gmail.com

Responsabilité légale :

SOULIERS VALÉRIE GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) MINORITAIRE OU ÉGALITAIRE

Fax : 05 62 62 02 26

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	23/02/2022
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	29/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	23/02/2022
5311	Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	29/03/2023
5911 PROB	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure ou égale à 36 kVA (Technicité courante)	19/09/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Ventilation mécanique	22/07/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	19/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE TOULOUSE
109 RUE JEAN BART
31670 LABEGE

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.